

CHAPITRE III

La Stratégie nationale sur la garde des enfants: services de soutien pour les parents qui se retirent de la population active pendant de longues périodes

L'un des objectifs de la *Stratégie nationale* dans son ensemble consiste à donner plus de choix aux parents au chapitre de la garde des enfants. Certains parents choisissent de rester à la maison à plein temps ou à temps partiel pour prendre soin de leurs enfants. Certains ne feront jamais appel aux services de garde d'enfants; d'autres, oui. Les parents qui travaillent à temps partiel peuvent organiser leur emploi du temps de façon à pouvoir prendre soin de leurs enfants sans avoir recours à une aide extérieure. Ceux qui ne sont pas sur le marché du travail peuvent inscrire leurs enfants à des activités de groupe. Pour les enfants de 4 à 6 ans, il peut s'agir de services offerts par les conseils scolaires, dans le cadre de programmes de prématernelle et de maternelle. Dans certaines provinces toutefois, ces services sont considérés comme une garde de jour et sont assujettis à des règlements précis et financées comme tels.

Aucune mesure de la *Stratégie nationale* ne vise exclusivement les parents qui ne se prévalent pas des services de garde de jour. Toutefois, une des mesures fiscales, soit l'augmentation proposée de crédits d'impôt pour enfants de 200\$ par année, a été mise au point pour ce groupe particulier de parents. Lorsqu'il s'est adressé au Comité permanent réuni au complet en mai 1987, l'honorable Jake Epp a fait les remarques qui suivent en réponse à une question sur l'efficacité de cette mesure par rapport au choix de rester à la maison:

Je n'ai jamais prétendu que les crédits d'impôt pour enfants ou la déduction fiscale étaient une compensation pour les mères qui restaient à la maison. Je ne l'ai jamais dit de cette façon, mais j'ai cru qu'il était important que le gouvernement reconnaisse ce type de garde plutôt que de présenter simplement un réseau officiel de garde d'enfants comme l'ont préconisé certaines personnes. (Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, *premier fascicule concernant l'étude sur la garde des enfants*, 10 mai 1988, 7:27)